



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA PRÉVENTION

Pontault-Combault, le 18 mai 2020

## PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Le 18 mai 2020 à 15h00, les membres fondateurs de l'organisation se sont réunis en assemblée générale constitutive pour décider de la création de l'association dénommée : « Observatoire National de la Prévention ».

### Liste des participants

- Mme Alexia HENAULT – Assistante administrative de l'entreprise ALTER EGO PRP SAS,
- M. Sébastien JOSSELIN – Responsable du développement de l'entreprise ALTER EGO PRP SAS,
- M. Jérôme POULET – Président de l'entreprise VERIFRANCE® SAS.

### Ordre du jour

M. JOSSELIN est désigné comme président de séance. Il rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Création d'un syndicat professionnel, sous forme d'association de type « loi 1901 ».
- 2 - Election des membres du conseil d'administration.
- 3 - Attribution des fonctions au sein du bureau exécutif.
- 4 - Détermination du montant des cotisations.
- 5 - Présentation du logo de l'organisation.
- 6 - Formalisation des statuts et du règlement intérieur de l'organisation.
- 7 - Planification des formalités administratives.
- 8 - Questions diverses.

### Synthèse des débats en séance

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PREVENTION – CONTACT@OBSPREV.ORG – WWW.OBSPREV.ORG

*Syndicat professionnel déclaré, doté de la personnalité morale et de la capacité juridique,  
constitué en association relevant de la loi du 01/07/1901, publiée au JOAFE et inscrite au RNA sous le n° -----*

## **1 - Création d'un syndicat professionnel, sous forme d'association de type « loi 1901 »**

Le président de séance rappelle le projet convenu entre les membres fondateurs : créer un syndicat professionnel conforme aux dispositions règlementaires du code du travail, doté d'une personnalité morale et d'une capacité juridique.

L'objet de ce syndicat n'est pas la défense directe des travailleurs, bien qu'il œuvrera à leur bénéfice au travers de ses travaux en matière de prévention. Ce syndicat est avant tout conçu pour permettre à des institutions, des structures privées et des experts individuels de se rencontrer, et de mettre en commun leurs compétences afin de promouvoir et développer la prévention dans deux domaines principaux :

- la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des risques professionnels au travail,
- la sécurité des personnes et des organisations dans le cadre des activités privées de sûreté et de sécurité.

Les contacts noués depuis plusieurs années avec de nombreux partenaires potentiels démontrent que ceux-ci ont une attente sur ces sujets, que d'autres organisations syndicales, fédérales ou seulement associatives n'ont pu satisfaire. La ligne de ce syndicat professionnel, qui rassemblera majoritairement des organismes de formation professionnelle, ne sera pas essentiellement défensive, mais constructive, avec la volonté de s'inscrire dans le progrès pour le bien commun.

Un projet de statuts a été élaboré pour correspondre à ces objectifs. Il a été adressé aux personnes présentes, avec l'ordre du jour et la convocation.

### Décisions :

La création de l'organisation est confirmée, à l'unanimité des personnes présentes.

Il est décidé d'établir le siège social de l'organisation au n° 22, rue du Pré des Aulnes – 77340 PONTAULT-COMBAULT.

## **2 - Election des membres du conseil d'administration**

Le président de séance sollicite des candidatures pour composer le conseil d'administration. Toutes les personnes présentes acceptent d'en faire partie, dans les conditions énoncées dans le projet de statuts, à l'article 10.

### Décisions :

Les trois sièges prévus par les statuts sont de fait pourvus, chaque participant acceptant la désignation des autres personnes au sein du conseil d'administration.

## **3 - Attribution des fonctions au sein du bureau exécutif**

Le conseil d'administration devant être doté d'un bureau exécutif selon l'article 10 des statuts, le président de séance rappelle les fonctions à pourvoir dans ce bureau et les missions correspondantes.

Il est ensuite procédé à une élection à main levée, pour décider quels membres du conseil d'administration occuperont quelles fonctions, au sein du bureau exécutif. Le vote des trois votants s'est exprimé comme suit :

- M. JOSSELIN, candidat à la fonction de président, recueille 3 suffrages,
- M. POULET, candidat à la fonction de premier vice-président, recueille 3 suffrages,
- Mme HENAULT, candidate à la fonction de trésorière, recueille 3 suffrages,
- Mme HENAULT, candidate à la fonction de secrétaire, recueille 3 suffrages.

Décisions :

La composition du bureau exécutif du conseil d'administration est entérinée, à l'unanimité des personnes présentes.

**4 - Détermination du montant des cotisations**

Le président de séance rappelle les tarifs des cotisations prévus par le projet de statuts, et le fonctionnement du mécanisme de cotisation.

Décisions :

Les dispositions concernant les cotisations sont toutes approuvées, à l'unanimité des personnes présentes.

**5 - Présentation du logo de l'organisation**

Le président de séance présente le logo de l'organisation, ainsi qu'un exemple de signatures d'email.

Décisions :

Les modèles graphiques présentés sont approuvés, à l'unanimité des personnes présentes.

**6 - Formalisation des statuts et du règlement intérieur de l'organisation**

Le projet de statuts est amendé, afin d'introduire à l'article 17 les noms et qualités des membres du conseil d'administration élus lors de cette assemblée générale constitutive.

Le président de séance donne ensuite lecture complète des statuts de l'organisation. Le règlement intérieur, précisant certaines modalités de fonctionnement de l'organisation citées dans les statuts, y est annexé. Il est aussi lu complètement.

Décisions :

Après réponses aux questions posées et d'ultimes corrections éditoriales, les statuts sont adoptés, à l'unanimité par les personnes présentes.

Chaque membre fondateur élu au conseil d'administration ratifie les statuts.

**7 - Planification des formalités administratives**

M. JOSSELIN, président de l'organisation, est chargé dans les prochains jours :

- de déclarer régulièrement l'association sur *service-public.fr*, et de veiller à sa publication au JOAFE,
- de déclarer le syndicat professionnel à la mairie de Pontault-Combault,
- d'acheter le nom de domaine du site internet de l'organisation,
- d'inscrire l'organisation dans les instances normatives et ministérielles dont il fait partie.

M. POULET, premier vice-président de l'organisation, est chargé dans les prochains jours :

- de présenter l'organisation à tous les partenaires potentiels qui se sont dits intéressés,
- d'inscrire l'organisation dans les institutions de prévention dont il fait partie.

Mme HENAULT, trésorière de l'organisation, est chargée dès la réception des enregistrements officiels :

- d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'organisation,
- de solliciter un cabinet comptable pour l'établissement des futurs bilans et comptes de résultats.

Décisions :

Le président assurera le suivi de ces démarches.

## 8 - Questions diverses

Aucune question non couverte par l'ordre du jour n'a été posée en séance.

## Dates envisagées pour les prochaines réunions

Jeudi 7 janvier 2021 (14h00)	Assemblée générale ordinaire
------------------------------	------------------------------

Procès-verbal validé par le président,

Sébastien JOSSELIN

